

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Mme CROUZETTE Simone, 1^{ère} adjointe.

Date de convocation du Conseil : le 21 janvier 2022

Présents :

MM. COLBORATI, FOURCHES, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX)

Secrétaire de Séance : M. VILLETTE Gérald

Le Conseil Municipal,
Après présentation et explication des comptes administratifs
Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,
Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2021 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,
Considérant que les comptes administratifs des budgets Principal, ALSH, et Lotissement Les Grillons sont conformes aux comptes de gestion établis par le trésorier du SGC de Tulle :

- Procède au règlement définitif des Budgets 2021,
- Approuve à 13 voix pour et 4 abstentions l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Arrête à la somme de 23 162,62€ le montant des dépenses d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2022 (budget principal)
- Arrête à la somme de 22 070,24€ le montant des recettes d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter aux budgets primitifs 2022 (budget principal)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits acquittés.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
La 1^{ère} adjointe, Simone Crouzette**

Délibération N° 002-2022

**APPROBATION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220127-CA20003-2021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2022

Affichage : 07/02/2022